78e Année. — N° 153. Le numéro : 25 centimes VENDREDI 2 JUIN 1933.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00 — Autres départements..... — 23.00; — 45.00; — 80.00 — Belgique..... — 25.00; — 48.00; — 90.00 — Union Postale: Tarif A... — 35.00; — 70.00; — 140.00 — Tarif B... — 50.00; — 100.00; — 200.00

REDACTION..... ROUBAIX ..... 62 à 71, Grande-Rue. Tél. 24, 9.69, 19.06 et 45.62. TOURCOING ..... 26, rue Carnot. Tél. 27. LILLE ..... 5, rue Faidherbe. Tél. 52951. PARIS ..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49. MOUSCRON ..... 205, rue de la Station. Tél. 5.44.

ANNONCES.....

CHÈQUES POSTAUX 67 LILLE

Chocolat Poulain Rodhiaine. N'oubliez pas que vous trouverez toujours TOUS LES PRODUITS DOLOMITOPHILES : Dentifrice, Savon, Fiches, Remèdes, Hygiène, etc., à la Pharm. du Progrès 166, Grande-Rue, 166 — ROUBAIX —

AMEUBLEMENTS DÉCORATION MERCIER FRÈRES 179, Rue Nationale LILLE LUSTRERIE PAPIERS PEINTS

LETTRE DE ROME

Une journée historique

ROME, LE 29 MAI 1933.

Pie XI est un historien. Une de ses jouissances est de converser avec des hommes qui ont la même culture que lui. Capable de donner la répartie à des savants d'autres branches, il a, cependant, gardé pour les recherches et les reconstitutions historiques un goût particulièrement accusé. « Le Pape a l'histoire à fleur de peau », ai-je entendu dire à un grand évêque, d'un pays voisin du nôtre, historien lui aussi...

Mais Pie XI ne se contente pas d'être un savant interprète des événements passés. Il a, au plus haut, dans son gouvernement, l'art de « faire de l'histoire ». Regardez-le depuis son arrivée au Pontificat suprême. Au début, on avait l'impression qu'il était immobile. Mais depuis... S'il touche aux Missions — et de quelle main sûre — ce n'est pas seulement pour leur donner une vive impulsion : c'est pour enraciner l'Eglise dans toutes les civilisations et dans toutes les races. Ses interventions dans le domaine social tout d'hier ; et son nom, déjà, s'y inscrit à côté du voyant qu'était Léon XIII. Tranquillement, sans se troubler des difficultés qui auraient donné le vertige à tout autre, il a résolu la question romaine : car c'est lui qui l'a résolue, suivant une formule qu'il a choisie, et à laquelle le Chef du gouvernement italien, après une certaine résistance, a fini par se ranger.

Maintenant, voici une nouvelle étape. Pie XI est, à la fois, Souverain de la Cité du Vatican, et Evêque de Rome. Rome n'est plus son territoire temporel : elle reste son diocèse inaliénable. S'il n'exerce plus l'autorité civile sur la Ville éternelle, il n'en porte pas moins avec lui, partout où il se rend, sa souveraineté personnelle. A telle enseigne que toute église, toute demeure où il met le pied, acquiert, dans le temps de son séjour, l'exterritorialité. Cette souveraineté personnelle devient plus sensible encore lorsque le Pontife se trouve en un de ses domaines qui est dotée, en vertu des traités, à cause de lui, de l'exterritorialité permanente.

Voit-on la délicatesse d'une telle situation. Un grand journal romain, non des moins officieux, la souligna avec un tact plutôt contestable, au lendemain des Accords de Latran. Ayant dit les droits que le Pape avait aux honneurs souverains, chaque fois qu'il se déplaçait dans la Ville éternelle, le publiciste ajoutait : « Il n'en est pas moins vrai que si le Souverain Pontife est un hôte agréé à Rome, il n'y est qu'un hôte cependant ».

Il n'eût pu convenir au Pape que sa liberté fût limitée, fût-ce par les honneurs dont on l'eût accablé. Il donna une première surprise, lorsqu'il vint, à l'insu de tout le monde, célébrer dans la Basilique du Latran, entouré du seul clergé de sa Cathédrale, le cinquantième anniversaire de son sacerdoce.

Cette fois, ce n'est pas une surprise, si l'on veut — mais le « fait d'histoire » n'en est pas moins accusé. Ce Jubilé de la Rédemption, avec son prodigieux succès, a restitué à la Ville de Rome ce « caractère sacré » qui est prévu dans les Accords de Latran et dont plusieurs auraient voulu changer le sens. Comment eût-on pu voir de mauvais gré le Pape user, en une pareille année, de ses droits irrécusables. Il est arrivé au Latran sous une forme privée. Personne ne connaissait l'heure à laquelle il quitterait le Vatican.

Mais le caractère tout religieux de sa venue au Latran en a accru encore le retentissement. Si, malgré ses vastes dimensions, la Basilique du Très Saint Sauveur (car tel est le vocable principal de la Basilique qui est dédiée aussi aux deux saints Jean) s'est trouvée trop petite pour la foule qui y a pu librement pénétrer, l'immense espace qui s'étend devant le grand portique a pu accueillir une multitude illimitée. Là, on a vu un spectacle nouveau. Au sommet du haut escalier qui aboutit à l'abside célèbre, splendide reste du triclinium construit par Léon III pour recevoir l'empereur Charlemagne, deux messes furent célébrées tandis que l'office pontifical se déroulait dans la Basilique même.

Et lorsque cette cérémonie s'est terminée, c'est du haut de la grande Loggia, plus majestueuse que celle de Saint-Pierre même, Pie XI a voulu donner la grande bénédiction Urbi et Orbi.

G. V.

Une lettre de la Fédération des contribuables à M. Daladier

Paris, 1er juin. — M. Large, délégué général de la Fédération nationale des syndicats et groupements de contribuables adresse une lettre ouverte à M. Daladier. M. Large relevant les déclarations faites par M. Daladier à la tribune du Sénat, annonçant des mesures contre « les attaques dirigées contre la République », déclare que la Fédération n'est inféodée à aucun parti.

« Nous sommes, dit M. Large, de bons Français aimant profondément la France, l'ordre, la paix, à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous sommes décidés à soutenir en toute indépendance n'importe quel gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, à condition qu'il s'emploie sérieusement à la suppression de la gabegie et du désordre financier ».

M. Large ajoute : « Nous avons bâtiment notre appui total et désintéressé à la seule condition qu'il fût tenu compte des légitimes revendications du peuple français qui n'en peut plus ».

Enfin la Fédération déclare qu'elle ne veut pas voir placer la question sur le terrain politique et M. Large conclut : « Le seul mobile qui nous fait agir dans ces luttes suivies est le centre tous est exclusivement l'intérêt de la France et le salut des Français ».

M. François Mauriac est élu membre de l'Académie française

Paris, 1er juin. — L'Académie française a procédé jeudi après-midi à l'élection d'un nouveau membre au fauteuil vacant par suite du décès de M. Brieux.

Un peu avant 14 h., M. Raymond Poincaré, vêtu d'un complet veston clair et coiffé d'un chapeau mou, est arrivé en voiture en compagnie de M. Georges Lecomte. Respectueusement salué par les personnes présentes, M. Poincaré s'est dirigé vers l'escalier qu'il a emprunté pour gagner la salle des séances.

Au premier tour de scrutin, M. François Mauriac, qui était seul candidat, a été élu par 28 voix contre 3 bulletins blancs. Seuls, étaient absents : MM. Bergson, l'abbé Brémond, Chevrillon, Camille Jullian, Pierre de la Gorce, le maréchal Lyautey, Emile Male et Lenôtre, ce dernier non encore reçu, ne pouvant prendre part au vote.

Les votants ont donc été au nombre de 31.

Issu d'une famille d'agriculteurs, de commerçants et d'industriels, M. François Mauriac naquit le 11 octobre 1885 à Bordeaux où il fit ses études chez les Marianytes.

Entré à la Faculté des lettres, il y devint l'élève de M. Camille Jullian et de M. Strowski.

Sa licence obtenue, il part pour Paris où il suit pendant quelques mois les cours de l'école des Chartes. Il est alors élu président du Cercle Montalembert, il tient la rubrique des poèmes à la revue *Le temps présent* et il publie, à ses frais un premier recueil de vers *Les mains jointes*.

Maurice Barrès, à qui M. Paul Bourget a fait connaître ce volume, lui consacre un article annonçant la naissance d'un grand poète. Un nouveau livre de vers *L'Adieu à l'adolescence* voit le jour en 1910. C'est vers ce temps-là que M. Mauriac fonde avec quelques amis *Les cahiers*.

Deux ans plus tard paraît son premier roman *L'Enfant chargé de chaînes*, histoire douloureuse, sur le mode ironique, d'une jeunesse qui se cherche. L'année qui précède la guerre il s'est marié, a voyagé en Italie et a publié son second roman *La robe prétexte*.

En 1914, versé dans le service auxiliaire, il est envoyé à Salonique.

(Photo H. Manuel.)

M. FRANÇOIS MAURIAC

Il écrit alors une étude sur *Lacordaire* dont le manuscrit se trouve perdu et c'est en 1920 seulement que paraîtra un nouveau livre de lui. Chaque année il publiera un nouveau roman : *Préséances, Le Baiser au lépreux, Le fleuve de feu, Génitrix, Le Désert de l'amour*, qui lui valut le prix du roman de l'Académie française, *Thérèse Desqueyroux, Destins, Le Nœud de vipères* et cette année *Le Mystère Frontenac*. Il a publié entre temps un nouveau volume de vers : *Orages*, et des études de critique et d'histoire littéraire consacrées à André Lafon, Marcel Proust, René Bazin.

Dans un volume qui parut en 1928 : *Le Roman* il a étudié Loti Barrès, Anatole France, Raymond Radiguet. Les classiques lui ont fourni la matière de volumes qui s'intitulent : *Vie de Racine, Jacqueline et Blaise Pascal*, trois grands aimés de Dieu : *Molière, Flaubert, Rousseau*.

L'an dernier, il a commencé de publier ses souvenirs sous le titre : *Commencement d'une vie* où il recueillit les pages qu'il avait consacrées en 1926 à sa ville natale. En 1932, il fut élu président de la Société des gens de lettres.

L'Hôtel des Réservoirs a été vendu 550.000 francs

Versailles, 1er juin. — Devant la première Chambre du Tribunal civil de Versailles, présidée par M. Chaussade, il a été procédé cet après-midi à la mise en vente aux feux des enchères, de l'hôtel historique des Réservoirs à Versailles, situé 11 et 11 bis, rue des Réservoirs. L'Hôtel des Réservoirs a été mis à prix 500.000 fr. Il a été adjugé pour 550.000 fr. à un avoué de Versailles, pour le compte d'un de ses clients.

On sait que l'Hôtel des Réservoirs était un don de Louis XV à Mme de Pompadour. Il renferme encore les délicieux salons de la célèbre favorite, qui viennent d'être classés parmi les monuments historiques. Plus récemment, ce fut à l'Hôtel des Réservoirs que les ministres plénipotentiaires allemands descendirent lors des préliminaires du traité de paix en 1919.

UNE VUE DU CÉLÈBRE DERBY D'EPSOM

(Photo Keystone.)

Le Derby d'Epsom, la plus célèbre épreuve hippique du monde a été couru mercredi
VOICI UN PASSAGE DE LA COURSE, QUI A ÉTÉ GAGNÉE PAR HYPERION

BILLET PARISIEN

Les rayons et les ombres de la politique

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 1er JUIN (minuit).

Le vote du budget va laisser un court répit au Gouvernement. Ce répit, il l'utilisera vraisemblablement pour la préparation de la Conférence économique mondiale et la mise au point de notre politique étrangère.

Pendant le même temps, les services du Ministère des Finances travailleront au projet d'équilibre budgétaire que M. Daladier s'est engagé à présenter au Parlement aussitôt après le vote du budget. C'est assez dire que la politique ne va pas chômer longtemps.

Elle le peut d'autant moins que, malgré l'imposante majorité qui a voté ce matin à la Chambre l'ensemble du budget, on ne saurait y voir le gage d'une tranquillité durable. La majorité cartelliste s'est ressoudée et c'est avec elle que le chef du Gouvernement a consenti à étudier les modalités du monopole des pétroles. Mais, la majorité de la Chambre se heurtera de nouveau à celle du Sénat lorsqu'il s'agira de parachever l'effort amorcé vers l'équilibre budgétaire. Si l'on cherche au Palais-Bourbon à réaliser cet équilibre par de nouvelles mesures fiscales, la Haute-Assemblée, exprimant en cela les sentiments de la grosse majorité du pays, s'insurgera contre une politique qui signifierait notre ruine économique. Et si le Sénat propose de nouvelles compressions budgétaires, ne rencontrera-t-il pas, dans l'autre assemblée, les mêmes résistances que celles qu'il a dû vaincre à propos de la loi de Finances ?

Quant au Pacte à quatre, il n'est pas accueilli avec enthousiasme par le Parlement. Le succès significatif qui a été fait au discours qu'a prononcé à la Chambre M. Ybarnegaray montre que les arguments dont s'est servi l'orateur pour dénoncer les dangers du pacte étaient approuvés par un certain nombre de députés radicaux. Les applaudissements recueillis par l'orateur ne s'étaient-ils pas propagés dans leurs rangs ? Depuis lors, la méfiance du Parlement envers le directoire européen ne s'est pas dissipée. C'est donc une grande partie que devra jouer M. Daladier, tant à la Chambre qu'au Sénat, pour y faire accepter le Pacte à quatre, même sous la forme modifiée que nous lui avons donnée. Il est indéniable, toutefois, que la détente dont nous parlions hier va se continuer pendant les fêtes de la Pentecôte. Aujourd'hui encore, les rentes françaises ont été recherchées sur le marché; le Pacte à quatre lui-même donne à beaucoup de gens l'impression qu'une détente extérieure répond à cette détente intérieure.

Qu'adviendra-t-il de ces alternatives de dépression et d'espérance ? On ne saurait négliger, en tout cas, de les noter au jour le jour. L'Histoire se chargera d'en faire tomber la part d'illusions.

R...

M. l'abbé Bethléem a les honneurs du tribunal correctionnel

Paris, 1er juin. — Le Syndicat des romanciers français, dont le président est M. Georges Delamare, assignait hier M. l'abbé Bethléem devant la 12me Chambre correctionnelle que préside M. Delegorgue, pour diffamation et refus d'insertion.

Les plaignants déclaraient que la « Revue des Lectures », dont M. l'abbé Bethléem est directeur-gérant, avait publié au mois d'octobre 1932 un article de critique à l'adresse d'un certain nombre de romans, et contenant des passages injurieux et diffamatoires.

Le tribunal a entendu plusieurs témoins, notamment M. Claude Farrère, Mmes Marcelle Adam, MM. Jean-Joseph Renaud, Alfred Blanchet, professeur au collège Stanislas, etc. On a donné lecture d'une lettre du chanoine Brot, secrétaire administratif de l'archevêché, qui déclare que M. l'abbé Bethléem publie la « Revue des Lectures » sous son unique responsabilité.

Le tribunal a remis son jugement à quinzaine.

Le catalogue SOLDES D'ÉTÉ des Grands Magasins du Louvre, Paris, vient de paraître. Si vous ne l'avez pas reçu, adressez votre demande à Monsieur le Directeur des Grands Magasins du Louvre, Paris, ou à leur représentant, Monsieur CHEVALIER, 6, rue Lepelletier, LILLE.

LETTRE DE BRUXELLES

La première étape

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 1er JUIN 1933.

Quatre principes sont à la base des arrêtés-lois qui paraissent au Moniteur, ce matin et qui doivent, dans la pensée du Gouvernement, permettre d'équilibrer le budget de 1933 dont les prévisions sont désastreuses. Au rythme actuel des dépenses, on pouvait appréhender un déficit de deux milliards.

Vu la dégringolade constante des rentrées d'impôts, on devait craindre qu'au début de l'automne, au plus tard, le Trésor aurait été à sec et se serait trouvé dans l'impossibilité de payer traitements, subsides, pensions, allocations.

Une remarque préliminaire à faire aujourd'hui: Les décisions prises par le Gouvernement ne visent que le présent. « Elles constituent un premier ensemble de mesures destinées à aider au redressement financier du pays ». Ce sont les termes mêmes du rapport gouvernemental au Roi. Inutile de se faire des illusions. Il faut regarder la réalité en face. Quelque étendue que soient les sacrifices demandés au pays, ils ne sont qu'un premier effort.

Que nous réserve l'avenir? Plus personne n'ose répondre. Ce qui est certain, c'est qu'il faut faire front et tenir coûte que coûte. Le temps n'est plus de rire. Le salut sortira du sacrifice de tous les citoyens, les plus grands donnant l'exemple aux plus petits.

Le premier des quatre principes dont je parlais en commençant, c'est ce que le Gouvernement appelle le « renforcement de la discipline dans la gestion financière », c'est-à-dire la fin des prodigalités, des générosités, des prébendes, des gratifications, qui régnaient depuis longtemps dans certains domaines de l'administration et qui, souvent, frisaient la gabegie et le pillage.

Le second principe, c'est la répression des fraudes et abus qui se multipliaient dans l'application de certaines lois, notamment en matière de pensions, d'enseignement, de chômage, où l'électoralisme s'était infiltré, gâtant les meilleures choses et permettant aux rusés et aux déloyaux de profiter du pain sacré qui ne devait revenir qu'à ceux qui le méritaient vraiment.

Troisième principe: réduction, en vertu de la solidarité sociale et suivant les principes de la justice distributive, des allocations de toute nature servies par l'Etat. Le créancier a intérêt, même au prix d'un sacrifice évident, à ne pas ruiner son débiteur.

Enfin quatrième principe: augmentation générale de la taxe nationale de crise.

Dans la pratique, ces principes se traduisent, comme le Journal de Roubaix *l'a déjà noté, comme suit: réduction de 5 % sur les traitements, pensions d'ancienneté, pensions de vieillesse, d'estropiés, etc...; réduction de 20 % des subsides et allocations à toutes les œuvres, réduction de 10 % sur tous les crédits administratifs; augmentation de la taxe de crise de un demi pour cent pour tout le monde; augmentation supplémentaire pour les revenus de plus de 35.000 francs; réorganisation du Fonds de chômage, transformé en Fonds intercommunal.*

Le cumul des pensions et traitements des anciens combattants est ramené au taux de pension du soldat; l'état de besoin est appliqué aux allocations familiales; les fraudes seront punies de huit jours à un an de prison.

Ainsi le Gouvernement espère récupérer les deux milliards qui lui manquent, cette année. C'est là une étape. Ce ne sera pas la dernière.

S...

Le Congrès national de la Mutualité française s'est ouvert à Reims

Reims, 1er juin. — Cette après-midi, à 15 h., a eu lieu dans l'Hôtel de la Mutualité la séance inaugurale du XVIme Congrès national de la Mutualité française, en présence de cinq cents congressistes venus de tous les coins de la France. M. Heller, président de la Fédération nationale, présidait, entouré de MM. Gaston Doussel, directeur général de la Mutualité, et des membres du Conseil d'administration de la Fédération.

POUR LA CANONISATION DE BERNADETTE SOUBIROUS

Cité du Vatican, 1er juin. — Le Pape a lu le décret approuvant les miracles proposés pour la canonisation de la bienheureuse Bernadette Soubirous.

Israël hors du Reich

QUAND LE JUIF-ERRANT PASSE DANS NOS RUES...

Depuis de longues semaines, toute la presse, on le sait, s'est fait l'écho des protestations contre les excès hitlériens et des faits mêmes qui les ont provoqués. Ce n'est un secret pour personne que les nazis ont la haine du Juif et depuis quelques mois, journellement, expulsions, boycottages et même sévices ou crimes ont prouvé que la propagande antisémitique porte ses fruits outre-Rhin.

Il y a plus de six-cent mille Juifs en Allemagne sur le sort desquels tous leurs coreligionnaires des cinq parties du monde s'apitoient, à juste titre semble-t-il, car rien, jusqu'à présent, ne peut faire prévoir où s'arrêtera le mouvement déclenché par le Führer.

Dès lors, sacrifiant à la légende — celle qui représente Ahasvérus, le Juif errant poussé à jamais sur les routes du monde — les Juifs allemands suivant son exemple malgré eux se voient obligés de renier un pays qui ne veut plus les reconnaître comme ses enfants.

Privés de leurs droits, menacés dans leurs biens et leurs personnes, sans situation et délaissés, il se résignent à prendre le chemin de l'exil. C'est à une halte de ce chemin qui les mènera Dieu sait où que nous avons voulu les rencontrer, accompagnés de M. le grand-rabbin Poliakof.

Lille est en effet l'une de ces haltes pour les fugitifs qui sont passés par la Belgique ou la Hollande. Ils sont relativement peu à emprunter cette voie: quinze par jour environ, passent par Lille depuis trois mois. Les autres viennent par l'Est et il en est beaucoup qui rejoignent la Pologne ou les Etats de la Petite-Entente.

On sait que les Juifs allemands passés en France depuis la proclamation d'Hitler sont près de 40.000, tous centralisés à Paris où un comité les accueille et s'efforce de les aider. Quelques-uns ont gagné la Palestine, la Terre Promise.

Ne dit-on pas aussi que le Gouvernement français les dirigera en quelque lointaine colonie ?

M. le grand-rabbin Poliakof nous entretient du triste sort dévolu à ses coreligionnaires. Non seulement on les laisse difficilement quitter l'Allemagne où pourtant la vie leur est devenue impossible mais encore on pourrait à l'intérieur même du Reich leur extermination ou leur ruine par tous les moyens.

On ne les exile pas, ils sont obligés de fuir sans passeports réguliers et l'un d'eux que nous avons rencontré nous a décrit les ruses que lui et ses compatriotes ont dû déployer et que nous ne dévoilerons pas, par crainte de représailles. Car Hitler ne pardonne pas à ceux qui ont la langue trop longue et un avis affiché près de la porte de la synagogue avertit les réfugiés « Méfiez-vous, il y a des espions d'Hitler qui se glissent parmi vous ».

Aussi comprenons-nous leur mutisme défiant quand nous les avons abordés. Ils étaient une dizaine, partis du Reich la veille et accueillis à la synagogue avant de partir pour Paris. Ce que sont les souffrances morales, les tortures physiques qu'ils endurent « là-bas » nous les avons apprises de vive voix par eux. Quelques descriptions de scènes horribles dont l'un fut le témoin et qui s'entendent mieux qu'elles ne peuvent s'écrire, nous ont soulevé ce dégoût. Toutes les classes sociales sont mélangées dans le malheur: depuis trois mois il est passé dans le bureau du grand-rabbin à Lille, des docteurs, des avocats, des fonctionnaires etc... juifs ou d'origine juive fuyant un pays sous le drapeau duquel la plupart avaient pourtant combattu. Cette liste, M. Poliakof, la conserve précieusement, ainsi que les récits de ceux qui peuvent eux aussi réellement proclamer : « Je suis un évadé ». Il y a là-bas des exemples typiques : tel Juif allemand dont les ancêtres avaient été anoblis au XVIme siècle pour les services qu'ils avaient rendus au pays se voit aujourd'hui contraint de partir et les exemples sont légion — depuis Einstein — de grands noms de la science, tel celui de l'un des premiers chimistes du Reich, obligés de fuir devant la nouvelle Terreur.

Ahasvérus n'a pas nécessairement comme le veut l'imagination populaire, la barbe en broussaille, le nez crochu et les ongles longs et sales... Il a ce visage que nous avons croisé près du bureau du grand-rabbin: hâve, défait, et douloureux. Les tableaux pénibles de l'émigration ou de l'évacuation, on peut les voir à certains jours à l'ombre de la synagogue, tels que nous les avons vus : hommes dont les yeux ont, au souvenir, d'heures récentes des éclairs de haine; femmes et enfants qui ont faim... et autour d'eux s'empresse le grand-rabbin qui aide à la distribution des vêtements indispensables à la plupart.

Celui-là nous a dit : « Les nazis ont tué mon cousin parce qu'il réclamait à un des leurs l'argent qu'il lui devait. J'ai voulu le défendre et ne pus me sauver qu'à grand' peine »...

Cet autre: « Ils ont pillé ma boutique et odieusement bouleversé mon foyer »... Et aussi rude que soit la langue allemande dans laquelle ils s'expriment, elle devient plus rauque encore quand au passage elle étrangle des sanglots...

Que dire et que penser encore des « Neuen Christen », des nouveaux chrétiens, qu'Hitler veut fonder et dont la doctrine insuffle la haine et perpétue la légende du « Bon Dieu allemand ». Un intellectuel, réfugié lui aussi nous en entretient et nous en développe les trois points, dont l'un entre autres, déclare « Tout Allemand est tenu de croire que la religion allemande ne défend pas la guerre mais au contraire qu'elle l'ordonne »...

Puis, comme si toutes ces phrases que nous avions recueillies portaient trop de haine et témoignaient de trop de douleur — car les Juifs allemands réfugiés en France ainsi que nous l'affirmait l'un d'eux, seraient les premiers à prendre le fer contre Hitler — le grand-rabbin nous entraîna dans la calme douceur du temple où tout à l'heure il allait célébrer le « Chobhouëth », la Pentecôte juive, et ouvrant le Livre il lut cette citation du Prophète qui avait à cette heure la fraîcheur d'un baume : « Ce ne sont ni les armées ni la force qui dirigent le monde, mais l'esprit de Dieu »...

Quelques nouveautés en matière de perception des impôts

La nouvelle loi de finances apporte un certain nombre de modifications aux règles de perception des impôts.

En ce qui concerne les bénéfices industriels et commerciaux, désormais le fisc aura le droit de rétablir dans la comptabilité, les prix normaux des fournitures et à en dégager le bénéfice correspondant, pour le taxer à 15 %.

Pour ce qui a trait aux Coopératives de consommation, désormais ne seront plus exemptées que les Coopératives qui groupent les commandes préalables de leurs associés; Quant à celles qui ne vendent pas à des personnes étrangères, elles ne bénéficieront plus de l'exemption que pour les bonis répartis à leurs membres; les autres bonis, qu'ils soient affectés à des œuvres d'intérêt général ou à la constitution de réserves, seront tous taxés aux deux impôts.

Pour l'impôt général sur le revenu et les signes extérieurs, à l'avenir ce sera le contribuable lui-même qui devra mentionner dans sa déclaration le loyer ou la valeur locative de sa habitation principale et de ses résidences secondaires, le nombre de ses domestiques, de voitures automobiles, etc., etc.

Pour permettre aux contribuables de réparer impunément les erreurs ou les insuffisances qu'ils ont pu commettre à l'égard du fisc, la loi de finances accorde l'immunité la plus complète à tous ceux, qui, n'ayant auparavant reçu aucune réclamation de l'administration répareront spontanément les inexactitudes avant le 1er juillet.

La Chambre et le Sénat ont voté le budget de 1933 qui accuse un déficit de plus de trois milliards et demi

A la septième lecture et sous le coup de 6 h. 30, jeudi matin, les Chambres ont enfin adopté, à la fin d'une longue séance de nuit, le budget de 1933.

Chacun a présent à l'esprit les incidents politiques qui ont retardé le vote de ce budget. Le gouvernement de MM. Herriot, Paul-Boncour et Daladier ont dû successivement, au milieu des plus grandes difficultés, demander au Parlement d'adopter des projets partiels de redressement financier et des modifications budgétaires importantes, pour parer à une insuffisance de recettes de l'ordre de 15 milliards, c'est-à-dire de plus d'un cinquième du budget total.

L'ensemble de ces mesures, tant par des réductions de dépenses que par des augmentations d'impôts, se traduit dans le budget de 1933 par un déficit de 3 milliards 624.851.502 fr., ce qui, compte tenu de l'amortissement, représente un excédent de dépenses sur les recettes de 428 millions.

Au cours des nombreux débats, la question de confiance n'a été posée qu'une seule fois, sur l'article relatif à la création d'une commission chargée de rechercher pour les soumettre au Parlement, les conditions d'organisation du monopole des pétroles.

Le chef du Gouvernement a estimé nécessaire, pour obtenir l'adhésion du Sénat à cette mesure, d'en prendre devant les Chambres toute la responsabilité.

Les socialistes se sont d'ailleurs, montrés conciliants en acceptant une nouvelle rédaction que la Haute-Assemblée a admise à la cinquième navette comme une ultime concession.

Le groupe de M. Léon Blum s'est trouvé pourtant moins uni, moins cohérent, qu'au début de la législature. En dépit des résolutions du congrès d'Avignon, la résistance de certains de ses dirigeants, et du rappel fait par la commission administrative permanente, il a voté le budget à chaque navette.

Quelques-uns de ses membres ont cependant enfreint à la discipline en ne se prononçant pas ou en s'abstenant dans le scrutin définitif. De nouveaux dissentiments seraient donc à prévoir parmi les socialistes, si le Gouvernement demandait au Parlement de se prononcer sur un nouveau projet financier.

Le monopole des pétroles

Nous ne nous étendrons pas outre mesure sur les débats parfois fastidieux qui eurent lieu au cours des navettes, la nuit dernière, dans les deux assemblées.

Le point le plus intéressant fut la conversion faite par le Sénat sur le monopole des pétroles.

Le président donne lecture du nouveau texte voté par la Chambre, qui a accepté de substituer au texte qui prévoit l'institution d'une commission chargée de réaliser le monopole des pétroles, un texte qui décide la nomination d'une Commission chargée de rechercher les moyens pratiques de sa réalisation.

M. Gautherot indique la gravité d'une mesure qui accepterait le principe de la constitution de cette Commission. Il invite le Sénat à se prononcer nettement sur la question.

M. Caillaux. — Le texte de la Chambre, tel qu'il est formulé, ne fait que disposer la nomination d'une Commission qui pourra se prononcer en pleine liberté, sur l'opportunité du maintien du régime actuel des pétroles ou sur l'opportunité de toute réforme qui lui paraîtra utile. La Commission, que vous propose la Chambre de constituer pourra peut-être améliorer le régime du pétrole en faisant à l'Etat l'économie de milliers de fonctionnaires nouveaux qui eussent été rendus nécessaires par l'organisation du monopole. Il est entendu, M. le Président du Conseil, que la liberté du Parlement reste entière ainsi bien que la liberté de la Commission qui sera chargée d'étudier le régime des pétroles et que l'assemblée pourra, quand elle le voudra, se saisir à nouveau de la question.

Il y a aussi un aspect politique de la question, ajoute M. Caillaux, sur lequel j'attire votre attention et c'est en fonction de cet aspect politique que la Commission des finances vous invite dans l'intérêt du pays et de celui de la défense nationale, d'apporter vos voix au Gouvernement.

M. Daladier, répondant à M. Caillaux, affirme la pleine liberté du Parlement et confirme qu'il ne s'agit pour l'instant que d'examiner la possibilité de l'institution d'un monopole du raffinage.

« Je demande au Sénat, dit-il, d'accepter le texte de la Chambre. Comme l'a dit le président de votre Commission, une question politique se trouve posée, elle l'est toujours à la fin d'un débat comme celui-ci. Dans ces conditions, le Gouvernement pose la question de confiance pour l'adoption du texte de la Chambre. »

M. Farjon, en son nom personnel et au nom d'un certain nombre de ses amis, dé-

La mort mystérieuse d'une Anglaise à Juan-les-Pins

Nice, 1er juin. — Mercredi vers 22 heures, un couple d'Anglais, M. Letrie Wilson Cameron, rentier, 42 ans, et sa femme, Antoinette, née Kirbi, rentraient à leur domicile, villa Ani-Heol, avenue Fournel, à Juan-les-Pins après avoir fait de nombreuses stations dans les bars.

Une discussion s'éleva entre les époux.

Quelques instants plus tard, Mrs Cameron tombait de la fenêtre de sa chambre, située au premier étage. La malheureuse, qui, dans sa chute, s'était fracturé le crâne, succombait au cours de la nuit dans la clinique où elle avait été transportée.

M. Cameron qui a été arrêté a été transféré à Grasse. Il continue à protester de son innocence et il est probable qu'il sera prochainement mis en liberté sous caution.

Le bateau-école " Jeanne-d'Arc " à Los Angelès

(W.W.P.)

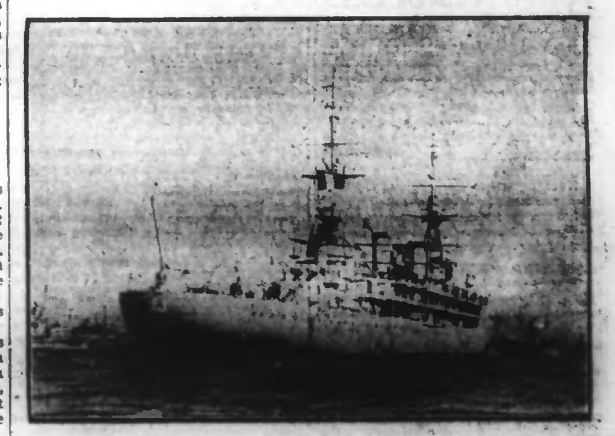

Les cadets de la Marine française ont flotté à Los Angelès, pour la première fois depuis 1928, quand le nouveau bateau-école JEANNE-D'ARC *fit son entrée dans le port avec 151 hommes d'équipage, au cours d'une croisière vers l'Est*

NOTRE PHOTO REPRÉSENTE LE « JEANNE-D'ARC » ENTRANT DANS LE PORT